

Billetterie

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Service de billetterie en ligne

Chaillot – Théâtre national de la Danse

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à toutes les réservations, achats de billets de spectacles, ateliers, événements, visites, souscription des offres de fidélité (Pass Chaillot) réalisées auprès de Chaillot – Théâtre national de la Danse.

Chaillot – Théâtre national de la Danse, se réserve le droit d'apporter des modifications aux présentes conditions générales de vente, sans préavis, dans la mesure permise par la loi et suivant l'évolution de ses offres.

MODALITES DE RESERVATION

RESERVATION TOUT PUBLIC

En dehors des conditions particulières relatives aux offres de fidélité, la réservation de places est disponible à partir de la date indiquée sur www.theatre-chailot.fr et autres supports de communication du théâtre. Chaque spectateur a la possibilité d'acheter des places pour plusieurs spectacles. Chaillot – Théâtre national de la Danse ne garantit pas la disponibilité de places sur tous les spectacles, sur l'ensemble des filières de vente.

Réservation en ligne

Les billets peuvent être réservés sur la [billetterie en ligne](#), selon un calendrier d'ouverture des réservations, établi en début de saison.

Réservation par téléphone

La réservation de billet(s) est disponible par téléphone au 01 53 65 30 00, aux [horaires d'ouverture de la billetterie](#). Ces horaires sont soumis aux changements selon le calendrier d'ouverture des réservations du théâtre.

Réservation sur place

La billetterie est ouverte pour la réservation au 1 place du Trocadéro et du 11 novembre, 75116 Paris (Aile gauche du Palais de Chaillot) aux [horaires d'ouverture de la billetterie](#). Ces horaires sont soumis aux changements selon le calendrier d'ouverture des réservations du théâtre.

OFFRES DE FIDELITE

Les [Pass Chaillot](#), [Pass Chaillot Jeune](#), Pass Chaillot Groupe et les Pass Chaillot Expérience sont des offres de fidélité donnant accès à des réductions tarifaires et des conditions particulières de réservation pendant une saison. Ces offres peuvent être souscrites sur toutes les filières de vente de

Chaillot – Théâtre national de la Danse selon un calendrier d'ouverture des réservations décidé par le théâtre chaque saison.

GROUPES

Réservation groupes en ligne

Le Pass Chaillot Groupe permet la réservation de places pour huit personnes et plus à un tarif réduit, cette offre est disponible sur la [billetterie en ligne](#) et toutes les autres filières de réservation du théâtre.

CARTES CADEAUX

Les Cartes cadeaux Chaillot peuvent être utilisées pour le règlement de billets de spectacles, ateliers, événements, visites, souscription des offres de fidélité (*Pass Chaillot / Pass Chaillot Jeune / Pass Chaillot Groupe / Pass Chaillot Expérience*) pendant un an à partir de la date d'achat.

Les Cartes cadeaux peuvent être achetées sur la [billetterie en ligne](#), par téléphone 01 53 65 30 00 et sur place à la billetterie du théâtre, aux [horaires d'ouverture de la billetterie](#). Ces horaires sont soumis aux changements selon le calendrier d'ouverture des réservations du théâtre.

VISITES

Les visites sont programmées par Chaillot – Théâtre national de la Danse selon un calendrier particulier à consulter sur le site internet www.theatre-chaillot.fr

Les visites peuvent être réservés en ligne sur la [billetterie en ligne](#), par téléphone 01 53 65 30 00 et sur place à la billetterie du théâtre, aux [horaires d'ouverture de la billetterie](#).

OUVERTURE DES RESERVATIONS

Le calendrier d'ouverture des réservations est décidé par la direction de Chaillot – Théâtre national de la Danse et annoncé lors du lancement de la saison. Il est indiqué sur nos supports de communication et sur notre site internet www.theatre-chaillot.fr

Les jours de fermeture sont indiqués sur notre site internet et annoncés sur notre standard téléphonique.

TARIFS, PAIEMENT ET TRAITEMENT DES COMMANDES

Tous les tarifs sont susceptibles de modification sans préavis. Cependant, les billets seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de la validation de chaque commande.

Les tarifs applicables sont les tarifs indiqués sur les supports de communication et sur le site internet de Chaillot-Théâtre national de la Danse. La revente des billets à un tarif supérieur à celui indiqué sur les billets est interdite (loi du 27 juin 1919).

Seuls les modes de paiement indiqués dans les présentes conditions générales de vente sont acceptés.

Quel que soit le mode utilisé, le paiement doit être réalisé au nom du spectateur qui commande les billets.

Le prix total des commandes est toutes taxes comprises et inclut les frais de réservation. Les places réservées doivent être payées au plus tard 48 heures après la réservation, sauf accord particulier avec le théâtre. Les billets sont validés uniquement après confirmation du règlement. Toute commande validée rend la vente ferme et définitive. Toute modification ou annulation de l'achat est impossible.

MODES DE REGLEMENT

Les modes de règlement acceptés pour la billetterie en ligne sont listés ci-dessous :

- Carte bancaire (sauf American Express) dans la limite de 1500€

- Carte cadeau de Chaillot – Théâtre national de la Danse

TARIFS REDUITS

Les tarifs réduits sont applicables selon les conditions et restrictions décidées par le théâtre et communiquées sur les supports de communication officiels ou directement aux intéressés dans le cas des professionnels et partenaires.

Aucune réduction n'est applicable après le paiement de la commande. La présentation d'un justificatif est obligatoire pour les tarifs réduits liés à l'âge, demandeurs d'emploi (inscrits au pôle emploi en France), bénéficiaires des minima sociaux et détenteurs de la carte du ministère de la Culture.

Tarifs réduits Tout public disponibles en ligne

- Personnes âgées de moins de 18 ans
- Personnes âgées de moins de 30 ans
- Demandeurs d'emploi (inscrits au pôle emploi en France)
- Bénéficiaires des minima sociaux (RSA, AAH, etc.)
- Souscripteurs des offres Pass Chaillot, Pass Chaillot Jeune, Pass Chaillot Groupe, Pass Chaillot Expérience
- Accompagnateurs des offres Pass Chaillot, Pass Chaillot Jeune et Pass Chaillot Groupe

Gratuités disponibles en ligne

- Accompagnateurs des souscripteurs Pass Chaillot Jeune bénéficiant des gratuités CE Caisse d'Épargne Île-de-France (âgés de moins de 30 ans)

FRAIS DE RESERVATION ET SOUSCRIPTION DES OFFRES

Frais de réservation internet

Des frais de réservation d'un montant de 1 euros par place sont inclus dans tous les tarifs lors de la réservation en ligne.

Souscription au Pass Chaillot, Pass Chaillot Jeune, Pass Chaillot Groupe, Pass Chaillot Expérience

La souscription du Pass Chaillot a un coût de 30 euros ; du Pass Chaillot Jeune de 10 euros ; du Pass Chaillot Groupe de 60€ et du Pass Chaillot Expérience de 20€

La souscription de ces Pass est définitive, ces Pass ne peuvent être ni remboursés ni échangés ni modifiés.

TRAITEMENT DES COMMANDES

Validation des commandes

Toute commande de billets à Chaillot – Théâtre national de la Danse n'est définitivement confirmée qu'après règlement. A chaque place achetée correspond un billet.

Le théâtre s'engage à transmettre une confirmation de validation de la commande selon accord avec le spectateur.

Le(s) billet(s) et la confirmation de l'achat en ligne doivent être vérifiés par l'acheteur au moment où ils sont réceptionnés. Aucune réclamation ultérieure ne pourra être prise en compte.

Les billets émis sont uniques et ne peuvent être remboursés. La direction de Chaillot-Théâtre national de la Danse peut être amenée à modifier les programmes et les distributions ; même dans ce cas, les billets ne seront remboursés.

En confirmant sa commande, le spectateur déclare accepter la commande ainsi que l'intégralité des présentes conditions générales de vente.

Récapitulatif de commandes, factures acquittées

Les commandes réalisées en ligne font l'objet de l'envoi automatique d'un récapitulatif de commande après validation du paiement.

Les récapitulatifs de commande et les factures acquittées pour les réservations réalisées par tout autre moyen, peuvent être obtenues sur simple demande auprès du service des réservations de Chaillot – Théâtre national de la Danse. Les revendeurs autorisés peuvent obtenir ces documents uniquement auprès du service comptabilité de Chaillot – Théâtre national de la Danse.

JUSTIFICATIFS

Les justificatifs sont exigés pour tous les tarifs réduits. Les documents justifiant l'application d'un tarif réduit, doivent être présentés au moment de l'achat ou téléchargés sur l'espace client (rubrique « Mon espace spectateur » depuis la billetterie en ligne) sous 8 jours après la réservation et impérativement 4 jours avant la représentation. A défaut les billets devront être retirés au contrôle le soir de chaque représentation à partir de 1h avant le début du spectacle.

Pour les spectacles et événements programmés dans d'autres lieux (hors les murs), aucun billet ne peut être retiré au contrôle le soir du spectacle. Les justificatifs doivent être présentés ou téléchargés dans les délais indiqués ci-dessus. A défaut un complément de tarif pourra être demandé.

Aucun billet au tarif réduit ne peut être obtenu sans présentation préalable des documents justificatifs et validation par le service des réservations du théâtre. La non-présentation des justificatifs de tarif réduit peut entraîner le règlement d'un complément de tarif.

Documents justificatifs

- Pour les tarifs réduits des personnes âgées de moins de 18 ans, âgées de moins de 30 ans, tout document administratif mentionnant la date de naissance.
- Pour le tarif demandeur d'emploi, une attestation de Pôle emploi de moins de 3 mois
- Pour le tarif destiné aux bénéficiaires de minima sociaux (RSA, AAH, etc.) tout document administratif émis par les organismes concernés, de moins de trois mois et une carte d'identité.

PAIEMENT SECURISE ET TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les données enregistrées par Chaillot-Théâtre national de la Danse constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées entre Chaillot - Théâtre national de la Danse et ses spectateurs. Les données enregistrées par le système sécurisé de paiement constituent la preuve des transactions financières.

PAIEMENT SECURISE

La commande de billets n'engage Chaillot - Théâtre national de la Danse qu'à la réception d'un courrier électronique confirmant le paiement de la transaction.

Les transactions du paiement réalisées sur la billetterie en ligne de Chaillot - Théâtre national de la Danse sont assurées par le site de paiement Paybox dans un environnement certifié PCI/DSS (Payment Card Industry Data Security Standard).

L'ensemble des phases de paiement réalisés est entièrement crypté et protégé. Les informations liées à la commande et le numéro de la carte bancaire ne circulent pas en clair sur Internet. Le numéro de carte bancaire n'est imprimé sur aucun papier, facture, ou autre listing et n'apparaît dans aucun e-

mail, back-office ou fichier. Chaillot – Théâtre national de la Danse n’a pas connaissance des numéros de cartes.

En cas de problème avec le paiement, la validité ainsi que le plafond autorisé de la carte de paiement doivent être vérifiés par l’acheteur.

Quelques banques demandent un code supplémentaire pour les achats en ligne, il revient aux spectateurs de se mettre en contact avec leur banque pour plus de renseignements.

En confirmant sa commande, le spectateur déclare accepter la commande ainsi que l’intégralité des conditions générales de vente.

DONNEES PERSONNELLES

Chaillot – Théâtre national de la Danse est susceptible de traiter des informations personnelles afin de fournir le ou les services demandés par le spectateur. Les données concernant les spectateurs de Chaillot – Théâtre national de la Danse sont enregistrées dans un fichier informatisé à des fins de gestion des achats et de prospection. Cette collecte est effectuée via une série de formulaires renseignés directement par les spectateurs ou par les agents de billetterie. Ces informations et données sont nécessaires à la gestion de toute commande et à la relation client. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires.

Conformément au Règlement Général de Protection des données (règlement UE 2016/679) et à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, les spectateurs disposent du droit d’accès et de rectification, d’opposition pour motifs légitimes, du droit à l’effacement et à la limitation de leurs données personnelles, à définir des directives relatives au sort de leurs données personnelles après leur décès, à la récupération de leurs données et à leur portabilité dans les cas prévus par la loi.

Les spectateurs peuvent exercer leur droit selon les modalités ici listées :

- Pour toute réclamation, concernant leur données personnelles, les spectateurs disposent du droit d’introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) à laquelle ils peuvent adresser une demande par voie électronique en cliquant sur le lien suivant : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes/internet>.
- Par courrier à Chaillot-Théâtre national de la Danse, Service des Réservations, BP 1007-16, 75761 Paris cedex 16, en indiquant nom, prénom, adresse et si possible identifiant spectateur. Conformément à la réglementation en vigueur, ce courrier doit être signé et accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité portant la signature du spectateur concerné et préciser l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse.
- Sur l’espace spectateur en accédant avec les identifiants et mot de passe, le spectateur peut exercer son droit d’accès et de rectification (et non pas d’opposition).

Les documents administratifs faisant l’objet des justificatifs de tarifs réduits sont retournés aux spectateurs concernés avec les billets. Dans les cas où ces documents sont transmis par voie électronique, ils sont supprimés.

MODES D’OBTENTION DES BILLETS

Retrait des billets à la billetterie du théâtre

Les billets peuvent être retirés à la billetterie du théâtre dans les [horaires d’ouverture](#). Le retrait sur place est soumis aux conditions de tarif et de présentation de justificatifs lorsqu’il y a lieu.

Retrait des billets au contrôle

En dehors des spectacles programmés par Chaillot-théâtre national de la Danse hors les murs, Les billets peuvent être retirés au contrôle le soir de chaque représentation à partir de 1h avant le début du spectacle. Cette option peut être choisie lors de l'achat des billets quel que soit le mode de réservation. Ces dispositions ne sont pas applicables aux spectacles programmés hors les murs.

- Bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, AAH, etc.) sur présentation de leur justificatif de moins de trois mois et d'une carte d'identité.
- Accompagnateurs des souscripteurs Pass Chaillot Jeune bénéficiant des gratuités CE Caisse d'Épargne Île-de-France (âgés de moins de 30 ans). Sur présentation du justificatif correspondant.
- Détenteurs de la Carte du Ministère de la Culture, présentation de la carte en cours de validité.
- Autres selon accords avec les partenaires et revendeurs autorisés de Chaillot – Théâtre national de la Danse. (Theatre online, Billetreduc, Ticketac, Culture First, Starter Plus, Theatre in Paris)

Les spectateurs ne résidant pas en France métropolitaine se verront proposer le retrait de leurs places au contrôle ou l'envoi par mail uniquement.

L'obtention des billets à tarifs réduits au contrôle ne pourra se faire que sur présentation d'un justificatif.

A défaut de justificatifs de tarifs réduits, le tarif plein sera appliqué. Un complément tarifaire sera donc demandé.

Les Pass Chaillot, Pass Chaillot Jeune, Pass Chaillot Groupe, Pass Chaillot Expérience peuvent être retirés au contrôle selon le choix du spectateur, lors du premier spectacle compris dans son offre de fidélité et sur présentation des justificatifs correspondants lorsqu'il y a lieu.

Les billets pour les spectacles programmés hors les murs ne peuvent pas être retirés au contrôle.

Envoi des billets par courrier postal

L'envoi des billets, des Pass Chaillot, des Pass Chaillot Jeune, Pass Chaillot Groupe, Pass Chaillot Expérience et des Cartes cadeaux par courrier est disponible uniquement pour les personnes résidant en France métropolitaine.

A la demande du spectateur et selon les conditions de retrait applicables aux tarifs réduits, les billets ainsi que les Pass Chaillot, Pass Chaillot Jeune, Pass Chaillot Groupe, Pass Chaillot Expérience et Cartes cadeaux peuvent être envoyés par courrier à l'adresse postale indiquée sur la fiche spectateur.

Cette option n'est pas disponible pour les réservations en ligne aux bénéficiaires de tarifs réduits. Le spectateur peut faire la demande après avoir téléchargé les justificatifs correspondants sur son espace spectateur. La demande est à adresser à billetterie@theatre-chaillot.fr ou par téléphone au 01 53 65 30 00 aux horaires d'ouverture de la billetterie.

Pour les Pass Chaillot Jeune, l'envoi par courrier ne sera disponible qu'à réception du justificatif de tarif réduit.

Pour les groupes les billets sont exclusivement expédiés au responsable du groupe.

L'expédition des billets par courrier postal n'est possible que si le délai entre le paiement de la commande et la date du premier spectacle est supérieur à une semaine ouvrable.

L'envoi des billets, des Pass Chaillot, Pass Chaillot Jeune, Pass Chaillot Groupe, Pass Chaillot Expérience et des Cartes cadeaux se fait par pli simple. Chaillot-Théâtre national de la Danse décline

toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de retard dans l'acheminement des plis par voie postale.

Tout changement d'adresse postale ou de mail doit être signalé à Chaillot – Théâtre national de la Danse. Les billets n'ayant pu être acheminés du fait d'un changement d'adresse non signalé ne donneront lieu à aucun remboursement des sommes qui ont été acquittées.

Téléchargement des billets

Le téléchargement automatique des billets sous forme numérique n'est disponible que pour les **billets à tarif plein**.

En choisissant l'option « téléchargement » durant le processus de réservation en ligne, le spectateur reçoit, sur l'adresse mail renseignée sur sa fiche spectateur, un mail de confirmation avec les billets de sa commande en pièce jointe.

Les billets restent disponibles pour téléchargement sur l'espace spectateur.

Les Pass Chaillot et les Cartes cadeaux sont également téléchargeables en ligne au choix du spectateur.

Le téléchargement de billets à tarif réduit n'est possible qu'après le téléchargement des justificatifs nécessaires sur l'espace spectateur et de sa validation par le service des réservations du théâtre.

Après vérification et validation des justificatifs les billets sont envoyés par e-mail par le service des réservations à l'adresse mail renseignée sur la fiche spectateur, sauf indication du contraire par ce dernier. Les billets restent disponibles pour téléchargement sur l'espace spectateur.

Demande de duplicatas

Les billets émis par Chaillot – Théâtre national de la Danse sont uniques, l'émission des duplicatas invalide les billets originaux.

En cas de perte ou de vol des billets le spectateur a l'obligation de le signaler au théâtre dès que possible pour obtenir un duplicata de ses billets.

En dehors des spectacles programmés hors les murs, les duplicatas peuvent être récupérés uniquement au contrôle avant le début du spectacle, après avoir informé nos services de la perte des billets et sur présentation d'une pièce d'identité du titulaire de la commande.

Pour les spectacles programmés hors les murs les demandes de duplicatas doivent être faites au plus tard 4 jours avant la date du spectacle, aucun duplicata ne sera émis au-delà de ce délai.

Les duplicatas concernant les billets groupes ne peuvent être réalisés que si le responsable du groupe a pris soin de noter les numéros de fauteuils ou de billets remis à chaque membre de son groupe. Le responsable du groupe doit pouvoir communiquer le ou les numéros de billets manquants à dupliquer.

Les billets acquis auprès des revendeurs autorisés par Chaillot – Théâtre national de la Danse ne peuvent pas faire l'objet d'aucun duplicata.

CONDITIONS D'UTILISATION DES BILLETS

Le spectateur doit, au moment de la remise du billet, vérifier le nom, le lieu, la date et l'heure du spectacle ainsi que le prix y figurant. Aucune réclamation ne sera admise par la suite.

Les billets ne peuvent être remboursés, ni revendus, notamment en cas de perte ou de vol. Le bénéficiaire du billet doit se conformer aux règlements et aux us de la salle, quel que soit le spectacle.

Conformément à l'article 313-6-2 de la loi n°2012-348 du 12 mars 2012, la revente des billets est strictement interdite ainsi que la revente à un tarif supérieur à celui indiqué sur le billet (loi du 27 juin 1919).

Chaillot – Théâtre national de la Danse se réserve le droit de refuser l'accès en salle aux détenteurs de billets acquis auprès des tiers et/ou par d'autres voies que celles autorisées par le théâtre.

Conditions d'impression et validité du billet en version numérique

Les billets au format numérique sont valables uniquement s'ils sont présentés sur un smartphone ou imprimés sans modification de la taille d'impression. Ces derniers doivent disposer d'une bonne qualité d'impression. Le code-barres doit être parfaitement lisible.

Les billets partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés et considérés de fait comme non valables. Le théâtre décline toute responsabilité pour les anomalies d'impression des billets au format numérique.

Tous les billets ont un code-barres unique. La validité des billets est contrôlée et enregistrée à l'entrée de la salle du spectacle.

Il est impossible d'être admis à l'entrée plusieurs fois avec le même billet. En cas de litige le chef de salle peut exiger une pièce d'identité et donner la priorité au spectateur dont l'identité correspond au nom indiqué sur le billet. La reproduction, duplication, contrefaçon de billets est interdite. Il est interdit également de mettre les billets à disposition à de telles fins.

Le chef de salle peut refuser l'entrée au spectacle lorsque plusieurs impressions, reproductions, copies ou imitations d'un billet numérique sont en circulation et que le détenteur légitime du billet est déjà entré en salle.

Si le détenteur d'un billet numérique est refoulé en raison d'un billet reproduit, copié ou imité lors du contrôle d'accès, il n'existe aucun droit à remboursement du prix acquitté. Si le détenteur d'un billet numérique est refoulé en raison d'un billet reproduit, copié ou imité lors du contrôle d'accès, il n'existe aucun droit à remboursement du prix acquitté.

CONDITIONS D'ADMISSION DANS LES SALLES DE SPECTACLE CHAILLOT – THEATRE NATIONAL DE LA DANSE

Chaque billet ouvre droit à une seule place. Le bénéficiaire du billet doit se conformer aux règlements et aux us de la salle, quel que soit le spectacle.

Dans le cadre du plan Vigipirate, le spectateur doit se renseigner sur les conditions d'accès au théâtre sur www.theatre-chaillot.fr rubrique Infos pratiques > Préparez votre venue

Toute personne refusant le contrôle doit se voir interdire l'entrée de l'établissement.

Un vestiaire est à disposition des spectateurs les soirs de spectacle. Chaillot-Théâtre national de la Danse décline toute responsabilité pour les dommages causés sur les objets ou matériels apportés par les spectateurs. Les spectateurs sont responsables de tout dommage, direct ou indirect, qu'ils pourraient causer à l'occasion de leur présence aux lieux de spectacles.

Les représentations débutent à l'heure précise. Le placement n'est plus garanti après l'horaire annoncé du spectacle et les retardataires peuvent se voir refuser l'entrée en salle.

L'accès aux manifestations programmées hors-les-murs est soumis aux conditions d'admission du lieu partenaire ou d'accueil.

Les billets ne donnent aucun droit à un enregistrement du spectacle. En considération du respect des lois protégeant les droits intellectuels il est interdit de photographier, filmer ou réaliser des enregistrements de toute autre nature dans la salle et pendant le spectacle, sous peine d'exclusion de la salle. Les équipes de l'accueil demanderont et contrôleront la suppression des enregistrements. Le théâtre se réserve le droit d'entamer une procédure en réparation des préjudices subis.

HORAIRES ET LIEU DE SPECTACLE

La date, le lieu et l'horaire du spectacle sont indiqués sur le billet et sur le site internet du théâtre.

Les spectacles commencent à l'heure, l'ouverture des portes de la salle s'effectue en général entre 15 à 30 minutes avant le spectacle. Les spectateurs retardataires ne sont pas acceptés sur certains spectacles.

Sur certains spectacles les spectateurs retardataires ne peuvent être placés que lors d'une interruption du spectacle ou en fonction de l'accessibilité dans la salle. Pour accéder à la salle, les retardataires doivent suivre les indications de l'équipe d'accueil.

L'accès aux manifestations programmées hors les murs est soumis aux conditions d'admission du lieu partenaire ou d'accueil.

La durée du spectacle pour les créations est variable et peut être connue parfois seulement quelques jours avant le spectacle. Le spectateur doit se renseigner sur les informations actualisées sur le site internet du théâtre.

PLACEMENT EN SALLE

Lors de la réservation en ligne le spectateur peut choisir son placement sur plan, à défaut de quoi il sera placé automatiquement en fonction des meilleures places disponibles.

Les numéros des sièges sont communiqués dans la confirmation des commandes. Aucune réclamation ultérieure ne pourra être prise en compte.

L'attribution des places par les services du théâtre ne pourra pas donner lieu à une demande d'annulation ou de remboursement des billets. Les demandes de placement spécifiques pour des raisons médicales, pour les utilisateurs des fauteuils roulants, pour les personnes à mobilité réduite ou autres conditions de handicap, doivent être faites par téléphone au moment de la réservation et avant le règlement des commandes.

En fonction des configurations des salles ou du contexte sanitaire, Chaillot – Théâtre national de la Danse peut proposer des places numérotées ou non numérotées. Dans tous les cas le placement en salle s'effectue selon les indications du personnel de salle. Les pourboires sont interdits.

ANNULATIONS ET MODIFICATIONS DE PROGRAMMATION

Aucune annulation de la part du spectateur n'est possible après le paiement des places. En matière de spectacle, la jurisprudence considère que le rapport qui s'établit entre le théâtre et ses spectateurs est contractuel. Dans ces conditions, le spectateur peut demander le remboursement ou contester le contrat, seulement si le théâtre ne remplit pas son obligation. Les obligations du théâtre auprès de ses spectateurs sont détaillées dans les présentes conditions générales de vente.

La direction de Chaillot-Théâtre national de la Danse peut être amenée à modifier les programmes, les distributions et la durée d'un spectacle ; même dans ce cas, les billets ne seront remboursés. D'autre part, Chaillot-Théâtre national de la Danse se réserve le droit d'annuler toute représentation qui ne pourrait avoir lieu si des cas fortuits ou des cas de force majeure les y contraignaient tels que (et sans que cette liste ne soit exhaustive) intempéries, grèves, incendie, dégât des eaux, maladie d'un interprète, épidémie etc. Dans ce cas Chaillot-Théâtre national de la Danse proposerait une autre date de représentation ou, à défaut, le remboursement du billet.

En cas d'annulation la valeur du prix facial du billet payé par le client sera remboursée par le théâtre sur demande de l'intéressé sauf indications du contraire.

Si le spectacle doit être interrompu au-delà de la moitié de sa durée, les billets ne seront pas remboursés.

Si la date du spectacle est modifiée, les billets seront reportés sur la nouvelle date ou remboursés.

CONDITIONS PARTICULIERES DE REPORTS

Le théâtre propose un service d'échange de billets au prix de 2€ (deux euros) par place sur les dates d'un même spectacle, ce service est gratuit pour les souscripteurs des offres de fidélité Pass Chaillot / Pass Chaillot Jeune / Pass Chaillot Groupe / Pass Chaillot Expérience sous condition de disponibilité, jusqu'à 72h avant la représentation à Chaillot et 1 semaine avant pour les spectacles hors les murs.

Les spectateurs doivent adresser une demande d'échange via le formulaire en ligne.

Dans tous les autres cas les billets ne peuvent être remboursés sauf en cas d'annulation d'un spectacle ou d'un événement par la direction du théâtre. Quel que soit le motif d'annulation (raisons techniques, artistiques de sécurité, mouvement social).

CONDITIONS ET MODALITES DE REMBOURSEMENT

Dans le cadre de sa politique commerciale, Chaillot – Théâtre national de la Danse peut être amené à procéder au remboursement de places de spectacles ou d'événements (ateliers, rencontres, conférences, projections, visites).

Le remboursement de billets constitue une pratique exceptionnelle qui doit faire l'objet d'un accord express de la direction du service, par la délégation de l'administrateur.

Le remboursement de billets est autorisé dans les cas listés sur la page « Annulation, reports et remboursements » Aucun motif en dehors de ceux-ci ne donne lieu à remboursement.

Pour demander un remboursement, sauf indications contraires, les spectateurs doivent adresser une demande de remboursement via le formulaire en ligne habilité à cet effet sur le site www.theatre-chaillot.fr, page « Annulation, reports et remboursements » RIB en pièce jointe obligatoire.

Sauf pour les billets au format électronique, la restitution du billet original est impérative pour pouvoir procéder au remboursement. Les remboursements sont réalisés uniquement au nom du payeur de la commande, sauf cas exceptionnels acceptés par l'agence comptable.

Les spectateurs ayant acheté leur billet par l'intermédiaire d'une autre structure – revendeurs, comité d'établissement, billetterie universitaire, association – doivent s'adresser auprès de celle-ci pour le remboursement de leur billet.

Les informations concernant les modalités de remboursement sont systématiquement transmises aux spectateurs lors de l'annulation d'un spectacle par tout moyen approprié : email, SMS, téléphone, formulaire de remboursement papier distribué sur place.

Sauf indication contraire de l'agent comptable, aucune demande de remboursement ne peut être acceptée au-delà d'un délai de deux mois après l'annulation du spectacle.

Le remboursement est effectué selon le mode de règlement utilisé à l'origine via un formulaire de remboursement en ligne disposé à cet effet sur <https://theatre-chaillot.fr/fr/formulaire-remboursement>. RIB en pièce jointe obligatoire.

RECLAMATIONS

Sous réserve des dispositions indiquées dans ces Conditions générales de vente, toute réclamation ou contestation doit être adressée par écrit à Chaillot – Théâtre national de la Danse, Service des réservations par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception à l'adresse : 1 Place du Trocadéro et du 11 novembre, BP 1007-16, 75116 Paris Cedex 16.

Les réclamations concernant la démarche d'achat en ligne, quelle qu'en soit la nature, doivent être formulées comme indiqué au plus tard le soir de la représentation. En cas des délais le cachet de la poste fera foi.

Toute autre contestation pour des problèmes intervenant au moment du spectacle doit être formulée le soir de la représentation directement auprès du personnel d'accueil de la salle proposant le spectacle.

Le spectateur bénéficiant de conditions d'accès particulières aux spectacles programmés par Chaillot – Théâtre national de la Danse, en application de tout accord entre le théâtre et ses partenaires ne peut en aucun cas se prévaloir, à l'égard de Chaillot – Théâtre national de la Danse des manquements du dit partenaire à ses obligations.

DROIT APPLICABLE AUX LITIGES - Le présent contrat de vente de billets est soumis à la loi française. La langue du présent contrat est la langue française. En cas de litige, les tribunaux de Paris seront seuls compétents.

VALIDATION - Le spectateur doit déclarer avoir pris connaissance et accepter sans réserve les présentes conditions générales de vente avant de passer ses commandes.

L'acceptation des conditions générales de vente en ligne se fait en cochant la case "J'accepte les Conditions Générales de Vente" qui permet de valider les commandes.

La finalisation de l'achat est comprise comme une acceptation implicite des conditions générales de vente par le spectateur.

Lorsque les commandes sont passées par toute autre filière de vente (téléphone, sur place, par courrier etc.) la finalisation de l'achat implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente. Chaillot - Théâtre national de la Danse, se réserve le droit d'apporter toute modification aux présentes conditions générales de vente, sans préavis, dans la mesure permise par la loi.

Chaillot – Théâtre national de la Danse s'engage à mettre ces conditions générales de vente à disposition des spectateurs pour consultation sur le site internet et à la billetterie sur place.

CONTACTS - Service des réservations, 1 place du Trocadéro et du 11 novembre - BP 1007-16, 75761 Paris Cedex 16

Téléphone 01 53 65 30 00 (prix d'un appel local), aux horaires d'ouverture de la billetterie de Chaillot – Théâtre national de la Danse. Ces horaires sont soumis aux changements selon le calendrier d'ouverture des réservations du théâtre.

Billetterie : Billetterie@theatre-chaillot.fr / Pass Chaillot, Pass Chaillot Jeune, Pass Chaillot Expérience : Pass@theatre-chaillot.fr / groupes : groupe@theatre-chaillot.fr